REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 2026 - 2212

déclarant chômée et payée la journée du 25 septembre 2026 à l'occasion de la commémoration des événements du 25 septembre 2025

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

Vu la Loi n°2024-014 du 14 août 2024 portant Code du Travail ;

Vu l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé ;

Vu le Décret n°62-150 du 28 mars 1962 déterminant les modalités d'application du repos hebdomadaire, des jours fériés chômés et des jours fériés chômés et payés ;

Vu le Décret n°68-172 du 18 avril 1968 modifié et complété par le Décret n°72-226 du 06 juillet 1972, portant réglementation des heures supplémentaires du travail et fixant les majorations de salaire pour le travail de nuit, des dimanches et des jours fériés ;

Vu le Décret n°2025-290 du 18 mars 2025 fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil National du Travail et de l'Emploi et des Conseils Régionaux Tripartites du Travail et de l'Emploi ;

Vu le Décret n° 2026-006 du 08 Janvier 2026 fixant la liste des jours fériés, chômés et payés au titre de l'année 2026 ;

Vu le Décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2024-055 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique ainsi que l'Organisation Générale de son Ministère;

Sur proposition du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique ;

En Conseil du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier.- Est déclarée chômée et payée, sur toute l'étendue du territoire national, la journée du 25 septembre 2026, à l'occasion de la commémoration des événements du 25 septembre 2025 en hommage aux victimes et aux personnes affectées par ces événements.

Article 2.- En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par voie radiodiffusée et/ou télévisée indépendamment de sa publication au *Journal Officiel* de la République de Madagascar.

Article 3.- Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au *Journal Officiel* de la République de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 14 septembre 2026

Mamitiana RAJAONARISON

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Herinjatovo Aimé RAMIARISON

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique

Franconio Mac DENIS

Le Ministre de la Communication et de la Culture

Ogascar Fenosoa MANDRINDRARIVONY